

Formation des entraîneurs - arbitres - officiels

Guide de présentation

Ce programme a pour but d'aider les organismes pour la formation technique et pratique des entraîneurs, arbitres et officiels.

Admissibilité

Organismes admissibles

- Un organisme à but non lucratif local ou supralocal légalement constitué selon la partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, membre de LSBJ et ayant son siège social dans la région Nord-du-Québec.
- Une école membre de LSBJ et ayant son siège social dans la région Nord-du-Québec.

Formations admissibles

- Formations qui font partie d'un programme sanctionné par une fédération.

Obligations générales

- Être membre actif de LSBJ depuis 3 mois.
- Droits d'immatriculation à jour au Registre des entreprises.
- Formulaire de demande électronique dûment rempli et signée par le formateur.
- Copie de la facture relative à la formation et une copie du programme de formation (horaire, contenu du cours, etc.).

Aides financières

Un maximum de 10 personnes par club par année sera éligible à une aide financière.

Formation donnée à l'extérieur de la région

- Frais de formation.
- Une somme de 75 \$ par personne est accordée pour les frais de transport /hébergement.

Formation donnée en région (Nord-du-Québec)

- Frais de formation.
- Une somme maximale de 225 \$ pour faire venir un formateur.

Nous signifions votre intérêt à faire une demande afin de vous assurer de votre admissibilité et de la disponibilité des budgets. Premier arrivé, premier servi.

TOUTE FAUSSE DÉCLARATION ENTRAÎNE L'EXCLUSION DU PROGRAMME.
